

Compte-rendu de la réunion de contact

du 13 décembre 2011

Présents

Mesdames : Addae (VwV), Blommaert (CIRE), Bonamini (VWV), Büchler (CBAR), Goris (CECLR), Janssen (Foyer), Kerstenne (Croix-Rouge), Machiels (Fedasil), Maes (CBAR), Salazar (JRS-B), Scheerlinck (SESO), Schokaert (HCR), van der Haert (CBAR)

Messieurs : Beys (Caritas), Dermaux (CGRA), D'Hoore (KM-I), Geysen (OE), Ryckemans (MDM), Vanderstraeten (Rode Kruis)

Ouverture de la réunion par madame van der Haert

1. Madame van der Haert ouvre la réunion à 9h45.

Approbation du compte-rendu de la réunion du 8 novembre 2011

2. Le compte-rendu est approuvé sans remarques.

Communications de l'OE (monsieur Geysen)

3. En novembre 2011, 2.318 demandes d'asile ont été introduites, dont 2.217 sur le territoire, 32 en centres fermés et 69 à la frontière. Ce qui, sur le territoire, représente une moyenne d'un peu plus de 123 demandes d'asile par jour ouvré (18 jours ouvrés en novembre vs 20 jours ouvrés en octobre). Et, par rapport à octobre 2011, une baisse en chiffres absolus de 286 demandes et de 2,03 par jour ouvré. Mais, par rapport à novembre 2010, cela représente encore une forte hausse de 314 demandes.
4. Les dix principaux pays d'origine étaient en novembre 2011 : la Guinée (238), l'Afghanistan (207), l'Irak (192), la Russie (170), la RDC (116), l'Albanie (96), le Pakistan (88), le Kosovo (68), la Serbie (67) et le Népal (64). En centres fermés, les demandes d'asile émanaient, entre autres, de personnes originaires du Maroc (5), du Kosovo (4), d'Albanie (3), de Guinée (3), de Turquie (2), de la RDC (2) et de Jordanie (2). A la frontière, il s'agissait surtout de personnes originaires d'Irak (23), de la RDC (11), du Cameroun (5), de Somalie (5), de Palestine (4) et de Côte d'Ivoire (3).
5. En novembre 2011, l'OE a clôturé au total 1.814 demandes d'asile sur le territoire. Il y a eu 1.677 décisions sur le fond : 1.388 demandes d'asile ont été transférées au CGRA, 149 demandes

(multiples) n'ont pas été prises en considération (13quater) et 140 demandes ont reçu une décision de refus en vertu du Règlement Dublin (26quater). En outre, 137 demandes ont été déclarées sans objet. En centres fermés, 29 dossiers d'asile ont été clôturés, dont 14 ont été transférés au CGRA, 10 n'ont pas été pris en considération (13quater), 4 refusés en vertu du Règlement Dublin (26quater) et un dossier a été déclaré sans objet. Et enfin, l'OE a clôturé 68 dossiers de demandeurs d'asile à la frontière : 48 ont été transférés au CGRA, 9 n'ont pas été pris en considération (13quater) et 6 ont été refusés en vertu du Règlement Dublin (25quater).

6. En novembre 2011, il y a eu 450 demandes multiples, ce qui représente une baisse de 48 par rapport au mois précédent. Ces demandes multiples ont été principalement introduites par des demandeurs d'asile originaires de Russie (63), de Guinée (53), d'Afghanistan (35), du Kosovo (32), d'Arménie (30), du Rwanda (27), de Serbie (18), d'Irak (18) et de Macédoine (17), du Sénégal (11) et d'Iran (10).
7. En novembre 2011, aucune personne n'a été enfermée en vertu de 74/6 §1bis (annexe 39bis – en attendant le traitement du dossier d'asile). En ce qui concerne les dossiers Dublin, 72 personnes ont été enfermées, dont 22 en vertu de l'article 51/5 §1 (annexe 39 ter – en attendant une décision quant à l'Etat membre responsable) et 50 en vertu de l'article 51/5 §3 (annexe 26quater – après constat que la Belgique n'est pas responsable, en attendant l'exécution). Les principaux États membres de destination, responsables du traitement des demandes d'asile étaient : l'Italie (12), l'Allemagne (12), les Pays-Bas (10), la France (7), l'Espagne (6), la Pologne (5), le Royaume-Uni et l'Autriche (3). Trois familles sans enfants ont été enfermées. Quatre familles avec au total 10 enfants mineurs ont été placées en maison de retour.
8. Il y a eu en novembre 2011, 362 'Eurodac-hits' – 1 de moins qu'en octobre 2011. Les principaux pays de l'Union européenne pour lequel un hit a été découvert, étaient la Pologne (82), l'Espagne (45), les Pays-Bas (39), la Grèce (32), la Suède (29), l'Allemagne (26) l'Italie (24) et le Royaume-Uni (21).
9. En novembre 2011, l'OE a inscrit 148 MENA, suite à l'introduction d'une demande d'asile sur le territoire, dont 127 garçons et 21 filles. 11 MENA avaient entre 0 et 13 ans, 44 entre 14 et 15 ans et 93 entre 16 et 17 ans. Les principaux pays d'origine de ces MENA étaient : l'Afghanistan (55), la Guinée (28), le Bangladesh (9), la RDC (7), le Cameroun (6), le Pakistan (4), la Russie (4), la Somalie (4), le Ghana et l'Inde (3).
10. Madame Blommaert demande s'il est actuellement habituel que lors de l'introduction d'une demande multiple, la personne se voit remettre un document la priant de se représenter à une date ultérieure auprès de l'OE. Monsieur Geysen répond qu'en principe toutes les demandes d'asile sont toujours enregistrées le jour-même, mais qu'à cause du très long weekend du 1^{er} novembre et du grand nombre de demandes le jeudi 3 novembre, les personnes introduisant une demande multiple à ce moment-là ont reçu une convocation pour se représenter un autre jour. Ceci était exceptionnel et dû au nombre important de demandes d'asile. Il n'était pas possible d'enregistrer toutes les demandes ce jour-là.
11. Madame Maes demande quelle est la cause de l'afflux de demandes de personnes venant du Népal. Monsieur Geysen répond que l'OE présume qu'il s'agit d'étudiants qui arrivent en Belgique via le Royaume-Uni et demandent l'asile en Belgique sous un autre nom. Ce n'est

qu'une présomption qui doit encore être examinée conjointement avec les autorités britanniques, et ne peut encore être confirmée.

12. Madame Maes demande les chiffres des *hits* Eurodac pour la Pologne au mois d'octobre. Monsieur Geysen répond qu'il y a eu 41 *hits* pour la Pologne en octobre 2011.
13. Madame Maes demande si l'OE enregistre les arrêts d'annulation des annexes 26quater et 13quater, prononcés par le CCE. Ceci suite au fait qu'une famille avec six enfants mineurs a été priée de quitter l'accueil suite à une décision 26quater. Cette décision avait toutefois été récemment annulée par le CCE, mais la cellule Dispatching n'était apparemment pas au courant. Monsieur Geysen répond qu'il faudrait plutôt poser cette question au CCE. Les arrêts doivent normalement être inscrits au registre d'attente, ce qui est la responsabilité du CCE. Il se peut qu'il y ait parfois un peu de retard. Si l'OE remarque une erreur dans le registre d'attente, il la signale immédiatement au CCE.
14. Monsieur D'Hoore demande s'il y a encore beaucoup de personnes en possession d'une ancienne carte de séjour blanche, bleue ou jaune. Monsieur Geysen répond que les demandeurs d'asile reçoivent une carte orange. Il ne connaît pas la situation des autres catégories d'étrangers. Il vaut mieux poser cette question au service "Long séjour".
15. Monsieur D'Hoore demande s'il encore des demandes d'asile d'avant juillet 2007 qui n'ont pas encore été traitées par l'OE. Monsieur Geysen répond que toutes ces demandes ont été traitées. Le traitement par l'OE prend, en ce moment, de 2 à 3 mois.
16. Madame Salazar demande si l'OE utilise un laissez-passer européen pour des rapatriements vers l'Afghanistan, suite à un accord verbal entre les autorités des deux pays concernées. Elle fait état du cas d'un homme en possession d'un document émis par le consul de l'ambassade d'Afghanistan et par lequel ce dernier affirmait ne pas octroyer de laissez-passer. Cet homme a finalement quand-même été rapatrié vers l'Afghanistan. Monsieur Geysen confirme qu'il y a effectivement des renvois vers l'Afghanistan, mais qu'ils sont limités et ne concernent que les hommes célibataires à Kaboul, et uniquement lorsqu'on est certain qu'ils sont originaires de Kaboul. Madame van der Haert aimerait savoir ce que comprend un laissez-passer européen. Monsieur Geysen explique que pour certains pays l'OE rédige lui-même un tel laissez-passer, lorsque leur ambassade ne le délivre pas. Certains pays acceptent ce système. Il va de soi qu'en cas de rapatriement, l'OE va préalablement vérifier si ces personnes seront bien réadmissibles sur le territoire. Selon monsieur Geysen, cela doit aussi être valable pour les Afghans, mais ceci entre dans les compétences de madame Bergans. Madame van der Haert demande pour quels pays on utilise ce laissez-passer européen. Monsieur Geysen répond que cette question pour madame Bergans.
17. Madame Salazar demande si l'OE tiendra compte de l'évaluation du 9 novembre concernant les maisons de retour, rédigée par JRS et quelques autres organisations, et des recommandations y faites. Monsieur Geysen répond que ceci aussi rentre dans les compétences de madame Bergans, et que son service étudiera ces recommandations et en tiendra éventuellement compte.
18. Madame Addae demande s'il y a actuellement des rapatriements vers la RDC et s'il est tenu compte de la situation actuelle. Monsieur Geysen pense que les rapatriements se poursuivent. Madame Addae demande si certains demandeurs d'asile, au moment de l'introduction de leur

demande, font déjà état des problèmes résultant des élections. Monsieur Geysen et monsieur Dermaux répondent qu'il est trop tôt pour répondre à cette question. Monsieur Dermaux confirme toutefois que pour l'instant le CGRA continue à prendre des décisions normalement. Madame van der Haert fait remarquer qu'une surveillance de l'évolution des événements serait utile et qu'il serait bien de faire le point lors de la prochaine réunion de contact.

Communications du CGRA (monsieur Dermaux)

19. Monsieur Van den Bulck s'est fait excuser.
20. En novembre 2011, il y a eu 2.318 demandes d'asile. Ce qui porte le nombre de demandes d'asile en 2011 déjà à 23.044. Au cours de ce même mois de novembre, le CGRA a pris 1.520 décisions, soit 67 décisions de moins par rapport à octobre, ce qui est principalement dû au fait qu'il n'y avait que 16 jours ouvrables en novembre.
21. Il y a eu 228 reconnaissances du statut de réfugié, 139 attributions de la protection subsidiaire et 975 refus de reconnaissance du statut de réfugié et de la protection subsidiaire. Ce qui en chiffre annuel porte le nombre de reconnaissances du statut de réfugié à 2.590 et celui des attributions de la protection subsidiaire à 961. Jusqu'à présent, l'année 2011 compte 10.159 décisions de refus.
22. Les principaux pays d'origine des personnes ayant reçu le statut de réfugié, étaient : la Guinée (46), l'Afghanistan (42), l'Irak (28), le Rwanda (17) et la Chine (12).
23. Les principaux pays d'origine des ayants droit à la protection subsidiaire étaient : l'Irak (75) et l'Afghanistan (46).
24. Monsieur Dermaux explique aussi que le nombre de personnes des pays des Balkans, notamment d'Albanie (96 en novembre par rapport à 342 en octobre), du Kosovo et de la Serbie, a fortement diminué ce mois-ci. Par contre, le nombre de demandes d'asile des ressortissants de Guinée a fortement augmenté cette année. Il y a également une forte augmentation du chiffre annuel des demandes d'asile de MENA. Ainsi, 2011 compte déjà 1.561 demandes d'asile de MENA, même si en novembre on a connu une légère baisse (148 demandes de MENA).
25. Monsieur Dermaux confirme que l'introduction d'une 'liste de pays sûrs' est imminente. La nouvelle loi comprend deux parties, une unicamérale et une bicamérale. Cette seconde partie (concernant la procédure de recours) doit être approuvée par la Chambre et le Sénat. Pour la partie unicamérale, le Sénat a décidé de ne pas évoquer le texte. Cette nouvelle loi sera donc publiée début 2012. Monsieur Dermaux fait savoir que le CGRA devient compétent pour émettre un avis sur cette liste de pays sûrs et s'y prépare déjà en interne. La liste sera fixée par un arrêté royal négocié en Conseil des Ministres. Le dossier sera présenté au Conseil des Ministres tant par le Ministre des Affaires étrangères que par le Ministre compétent pour l'asile (donc le Secrétaire d'état à la politique d'asile et de l'immigration avec le Ministre de la Justice). Le CGRA examine actuellement quels pays pourraient figurer sur cette liste.
26. Monsieur Dermaux fait également savoir que monsieur Bienfait a quitté le CGRA fin novembre et travaille maintenant pour le Bureau européen d'appui en matière d'asile (EASO) à Malte. Il a déjà proposé de venir faire un exposé sur le fonctionnement d'EASO, lors d'un prochain passage en

Belgique. Entretemps, le nécessaire a été fait pour faire démarrer la procédure de sélection d'un nouveau commissaire adjoint. Cette sélection sera faite par Selor et l'appel à candidats sera rendu public début 2012¹.

27. Monsieur Dermaux fait part du décès de monsieur Luc Quintyn, psychologue au CGRA. Il insiste sur la grande perte qu'éprouve le CGRA et sur l'expérience particulièrement riche qu'avait monsieur Quintyn. Monsieur Quintyn sera remplacé par la psychologue, madame Katrien Dockx, qui avait déjà été nommée pour le seconder. Elle a repris en partie les tâches de ce dernier. Pour l'instant, elle ne s'occupe que de la rédaction d'avis pour en arriver ainsi à reprendre graduellement toutes les autres tâches. Pour le moment, elle ne s'occupe pas encore des contacts extérieurs. Elle a bien sûr aussi un certain arriéré à combler suite à la reprise du travail de monsieur Quintin.
28. Monsieur D'Hoore demande si madame Dockx travaillera avec les médecins suivant des directives spécifiques. Monsieur Dermaux répond que monsieur Quintyn avait commencé à s'occuper de cela mais il ne peut dire si madame Dockx a déjà repris cette partie du travail.
29. Monsieur Dermaux signale aussi la nomination de madame Isabelle Mazzara en tant que chef de Cabinet du Secrétaire d'état à la politique de l'Asile et de l'Immigration, madame Maggie De Block. Le Cabinet n'a pas encore pris contact avec l'OE et le CGRA, mais cela ne saurait tarder. A ce sujet, madame Bonamini fait savoir que monsieur Axel Delvoix a été nommé adjoint au Secrétaire d'état. Avant cela, il était actif au bureau d'études du parti Open VLD.
30. Monsieur D'Hoore demande également au CGRA s'il a encore des dossiers d'avant 2007 en suspens. Monsieur Dermaux répond qu'il y en a encore un peu, mais va s'informer du nombre exact.
31. Madame Addae demande comment le CGRA va procéder maintenant qu'il va être habilité à accorder le statut d'apatride et, si le CGRA aura aussi la responsabilité d'octroyer un titre de séjour lorsque la personne aura obtenu le statut d'apatride. Monsieur Dermaux confirme que le CGRA aura probablement cette compétence, tel que mentionné dans l'accord de gouvernement. Mais cette nouvelle réglementation demande encore une modification importante de la loi. Nous devons attendre de voir à quoi elle ressemblera. Monsieur Geysen confirme que l'OE continuera à délivrer les titres de séjour. Madame Maes demande encore si le CCE aura la compétence de statuer sur le recours contre les décisions de refus de reconnaissance du statut d'apatride. Madame Machiels confirme avoir déjà posé cette question et affirme que tel sera bien le cas.
32. Madame Addae a appris que le CGRA aurait pris contact avec les avocats des personnes ayant reçu une non-désignation, leur demandant de faire en sorte que ces personnes fassent le choix de domicile à l'adresse de l'avocat. Peut-on en conclure que le CGRA envisage l'audition de ces personnes sans accueil ? Monsieur Dermaux l'ignore et va s'en informer.
33. Madame Addae demande si la liste des zones d'insécurité d'Afghanistan de 2010 est encore d'actualité. Monsieur Dermaux va se renseigner mais il pense que la liste la plus récente date de février 2011.

¹ Voir aussi le site du CGRA <http://www.cgra.be/fr/Actualites/fonction-commissaire-adjoint-fr.jsp?referer=tc:126-157987-64>

34. Monsieur Beys dit avoir constaté dans différents dossiers que le CGRA consulte Facebook pour contrôler certains points des déclarations du demandeur d'asile. Par exemple, alors qu'une personne déclarait avoir été enfermée pendant un certain temps, le CGRA a considéré son récit comme non crédible puisque la personne a pendant cette période placé des informations sur sa page Facebook, qui ne cadraient pas avec son enfermement. Monsieur Beys aimerait savoir si cela se fait systématiquement et si le demandeur d'asile en est informé à l'avance. Monsieur Dermaux affirme que cette méthode n'est pas du tout appliquée systématiquement, qu'elle est assez récente et plutôt rare. Il dit ne pas savoir si le demandeur d'asile en est informé à l'avance et trouve important d'établir des directives précises à ce sujet.
35. Monsieur Beys aimerait également savoir si, dans le cadre de la liste de pays sûrs, les relations diplomatiques avec certains de ces pays exercent une quelconque influence sur l'avis donné au Conseil des ministres. C'est ce qui se passe en France où certains pays africains figurent sur la liste de pays sûrs à cause des relations économiques et autres que la France entretient avec ces pays. Faut-il craindre une telle influence en Belgique ? Monsieur Dermaux affirme que le CGRA restera ce conseiller indépendant dont l'avis s'appuiera toujours sur l'examen du Cedoca. Monsieur Beys demande si l'avis du CGRA sera public afin de pouvoir vérifier si le Conseil des ministres suit l'avis du CGRA. Monsieur Dermaux va s'en informer.

Communications du HCR (madame Schockaert)

36. Madame Schockaert fait savoir que les 7 et 8 décembre derniers, s'est tenu une conférence ministérielle à Genève, pour faire suite au 60^e anniversaire de la Convention de Genève et au 50^e anniversaire de la Convention sur la réduction de l'apatridie. 150 états y étaient représentés. A l'occasion de cette conférence, huit états ont déposé leur acte d'adhésion à l'une des deux conventions sur l'apatridie des Nations Unies et vingt autres états se sont engagés à ratifier ces conventions. En outre, 60 états se sont engagés à poursuivre l'élaboration de la protection des personnes déplacées (*forcibly displaced*) et des apatrides. Les états ont jusqu'à fin janvier 2012 pour encore déposer des engagements.

Communications de l'OIM (informations données par madame D'Hoop après la réunion)

37. Après la réunion de contact, madame D'Hoop a communiqué au CBAR qu'au mois de novembre 2011 dans le cadre du programme REAB, 397 personnes sont retournées volontairement vers leur pays d'origine avec le soutien de l'OIM. Pour l'année 2011, l'on dénombre actuellement 3.202 cas.
38. En novembre 2011, les principaux pays de destination étaient: le Brésil (117), le Kosovo (34), l'Irak (31), la Macédoine(27), la Russie (27) et l'Ukraine (25).
39. Les chiffres des retours volontaires par province sont : Bruxelles-ville (184), la Province d'Anvers (85) et la Province du Brabant flamand (21).
40. En novembre 2011, 232 immigrants en situation irrégulière en Belgique ont fait appel au programme REAB (il s'agit ici des 'non-demandeurs d'asile'). En outre, il y avait 106 personnes dont la demande d'asile avait été refusée. Enfin, 59 cas concernaient des personnes ayant arrêté elles-mêmes leur procédure d'asile.

41. Les principales destinations étaient l'Europe (145), l'Amérique du sud (127) et l'Asie (97).
42. Les candidats au retour volontaire ont été orientés vers l'OIM par différents partenaires, comme les ONG (304), Fedasil (71), Rode Kruis/Croix-Rouge (21) et les Villes et Communes (18).
43. En novembre 2011, 228 hommes et 169 femmes ont choisi le retour volontaire.

Communications de Fedasil (madame Machiels)

44. Madame Machiels distribue les statistiques à la réunion. Elle signale que la capacité d'accueil de Fedasil est actuellement de 23.009 places (non compris, l'accueil d'urgence, les hôtels, etc.). En novembre 2011, la moyenne d'occupation, accueil d'urgence, hôtels et COO compris, s'élevait à 22.789 personnes. Ceci est un taux d'occupation de 99%, lorsqu'on prend l'occupation totale par rapport aux places structurelles. Madame Machiels fait remarquer que le taux d'occupation effective est de 96% si l'on inclut l'accueil d'urgence, les hôtels et les COO. Madame Machiels précise que les 4% restant ne sont toutefois pas des places disponibles non occupées. Le seuil de saturation du réseau d'accueil est de 93%. Ce qui veut dire que dès que ce seuil de saturation est atteint, des non-désignations peuvent s'ensuivre. Dans le contexte d'un réseau d'accueil continuellement en mouvement, il est impossible de réaliser un taux d'occupation de 100%. *A titre d'illustration théorique : on ne peut séparer une famille de 5 personnes en vue de lui attribuer un endroit pour trois personnes. Situation qui se traduit en termes de statistiques par trois places non occupées et cinq non-désignations.* En novembre 2009, l'occupation s'élevait à 17.811 personnes, en novembre 2010, elle s'élevait à 19.310 personnes. 12.051 personnes ont été accueillies en structures collectives et 10.958 en structures individuelles.
45. Actuellement, l'on compte 1.124 places pour les mineurs étrangers non accompagnés (MENA) (hôtels ou centres pour adultes non compris), mais en novembre 2011, l'occupation s'élevait à 1.242 personnes. 116 MENA ont été logés à hôtel. Il est peu probable d'arriver à une suppression totale de l'hébergement des MENA à l'hôtel avant la fin de l'année. Il faut toutefois préciser que ce chiffre de 116 mineurs concerne majoritairement des jeunes pour lesquels subsiste un doute sur l'âge. Le délai maximum d'hébergement à l'hôtel d'un mineur est actuellement de 9 mois, mais cela reste exceptionnel. Grâce à la procédure accélérée de la détermination de l'âge, mise en place en juillet 2011, la durée d'hébergement à l'hôtel s'est fortement raccourcie. L'année passée, il n'y avait que 591 places MENA pour un accueil de 706 mineurs dont plusieurs en structures d'accueil pour adultes.
46. En ce qui concerne l'état de la procédure des personnes accueillies, on ne constate que peu de changements par rapport au mois précédent. On note toutefois une baisse du nombre de personnes accueillies en vertu d'une demande 9ter recevable, qui s'élève actuellement à 1,3% alors qu'en novembre 2010, il s'agissait encore de 3,7%.
47. En novembre 2011, il y a eu 429 non-désignations, soit nettement moins qu'en octobre 2011 qui en comptait encore 1.069. Cette baisse est probablement due à une association de facteurs. L'on constate une légère baisse de l'afflux et une hausse des départs due à un plus grand nombre de décisions prises par le CGRA, mais cette tendance ne s'est malheureusement pas poursuivie en décembre. Il y a, à ce jour (13 décembre 2011), à nouveau 189 non-désignations.

48. Il y a heureusement une bonne nouvelle. Grâce à la Croix-Rouge, 300 places supplémentaires seront disponibles à très court terme. Ces places font suite aux décisions gouvernementales de juillet 2011, notamment concernant les 300 places à Bierset et les 300 places à Ans. Les 2.000 places en ILA sont également encore en construction. L'on prévoit encore des places dans les initiatives partenaires d'accueil (IPA) et les initiatives fédérales d'accueil (IFA).
49. Il n'est pas encore clair ce que l'on peut attendre concrètement du plan de répartition prévu dans l'accord de gouvernement. Il est d'abord question d'un plan de répartition « volontaire » et si celui-ci ne suffit pas, d'un plan de répartition « obligatoire ». Mais, pour l'instant, il n'y a pas encore de cadre légal pour réaliser ce projet et madame Machiels craint que cela ne puisse encore avoir un impact cet hiver.
50. Madame Machiels signale que l'année dernière il manquait environ 700 places par mois. Si on multiplie ce chiffre par 3 pour les trois mois d'hiver (2.100) et qu'on y ajoute 1.000 places pour les personnes sans désignation, qui se trouvent encore à la rue, on arrive à un manque de grosso modo 3.000 places pour pouvoir héberger chaque demandeur d'asile cet hiver.
51. Madame Machiels s'attend à un effet positif de la liste des pays sûrs sur le problème de l'accueil, étant donné qu'un résidant sur cinq est originaire des Balkans, à supposer que les pays des Balkans soient listés comme « pays sûrs ». Par contre, l'on ne s'attend qu'à une influence minime de la mesure d'exclure du droit à l'accueil les personnes introduisant une deuxième demande d'asile.
52. Monsieur Geysen adhère à l'idée de madame Machiels concernant les effets de la liste des pays d'origine sûrs. Cela pourrait avoir une sérieuse influence sur le nombre de demandes d'asile. En novembre 2011, il y avait quand même 128 demandes d'asile par jour ouvré. Pour décembre, on en est à environ 105 demandes d'asile par jour ouvré, une baisse certes, mais reste à voir si cette tendance se poursuivra. Par contre, pour ce qui est des demandes multiples, l'on constate une nette hausse, probablement dû à l'augmentation du nombre de décisions négatives.
53. Madame Goris demande quelques précisions au sujet des centres d'accueil «Les 7 Lieues » et « Broeders van Liefde » qui figurent parmi les acteurs de l'accueil dont Fedasil fait mention dans ses statistiques. Madame Machiels précise que « Les 7 Lieues » est un partenaire de l'accueil qui propose 56 places à Mons. Les « Broeders van Liefde » accueillent des MENA demandeurs d'asile. Leur projet d'accueil s'appelle "Jona". Il y a un centre à Knesselare qui accueille 20 MENA et un autre à Eeklo qui en accueille 30. Les projets 'Knesselare' et 'Eeklo' devaient en principe se terminer à la fin de l'année, mais ils seront prolongés.
54. Madame Blommaert demande quel est le profil des personnes qui retournent volontairement vers les Balkans. Monsieur Geysen précise qu'il s'agissait d'un retour volontaire et signale que 34 autocars ont reconduit des personnes soit déboutées soit ayant volontairement renoncé à leur procédure. Le dernier bus ne comptait d'ailleurs plus beaucoup de personnes.
55. Madame Addae demande où en est l'application de l'instruction de Fedasil de ne plus accorder d'accueil aux demandeurs d'asile qui ont trouvé du travail. Madame Machiels précise que cela ne concerne qu'un petit nombre de demandeurs d'asile. On vérifie toujours, au préalable, si les revenus sont stables et suffisamment élevés avant de procéder à la suppression de l'accueil. Car

si par la suite, ces personnes se retrouvaient très rapidement sans emploi, elles seraient alors à charge du CPAS.

56. Monsieur Beys se réfère aux modifications de loi² qui seront d'application au plus tard à partir du 31 mars prochain. Actuellement, Fedasil peut refuser l'accueil à partir de la 3^e demande d'asile mais uniquement sur base d'une motivation individuelle. Prochainement, Fedasil pourra refuser l'accueil à partir de la 2^e demande d'asile. Il aimerait savoir si on a déjà une idée de la mise en pratique de cette loi. L'observation en sera-t-elle aussi stricte que pour les 3^{es} demandes d'asile ou sera-t-elle un peu plus souple ? Madame Machiels est d'avis que même si la loi stipule que l'agence 'peut' refuser l'accueil et n'est donc pas 'obligée' de le refuser, elle va être obligée de la faire vu la situation de crise actuelle. Mais la loi prévoit un délai de 30 jours pour donner suite à l'OQT. Si la deuxième demande d'asile est introduite endéans ce délai, l'OE pourra prendre une décision sur la prise en considération de la demande avant l'expiration du délai de l'OQT. Si l'OE accepte les nouveaux éléments avant la fin des 30 jours, le droit à l'accueil restera garanti. Ceci ne concerne pas les demandeurs d'asile qui ont quitté l'accueil et introduisent ensuite une 2^e demande d'asile. Ceux-ci ne seront accueillis qu'une fois leur dossier transféré au CGRA.
57. Monsieur Beys revient sur les modifications de la loi qui prévoient un élargissement de l'actuel système d'accompagnement de trajet, avec la possibilité de convertir le code 207 en séjour dans une maison de retour. Comment cela se traduira-t-il dans la pratique ? Madame Machiels explique que les modalités pratiques doivent encore être élaborées.
58. Monsieur Beys se réfère à une nouvelle instruction de Fedasil (du 6 septembre 2011) basée sur une convention signée entre monsieur Roosemont et madame François. Il a pourtant été décidé récemment par la Commission pour la protection de la vie privée que l'OE ne pouvait avoir un accès direct à la base de données de Fedasil³. Il semble maintenant que Fedasil transférerait quand même les données personnelles à l'OE. Fedasil a-t-elle demandé la permission à la Commission à ce sujet ? Madame Machiels précise que la demande a été faite au service juridique de Fedasil et que ce dernier n'a constaté aucun problème. De toute façon, cette instruction n'a jusqu'à présent pas encore été mise en application.

Divers

59. Monsieur Ryckemans de Médecins du Monde fait savoir que leurs consultations ont actuellement reprises. Ce qui n'a toutefois pas résolu le problème, à cause, entre autre, du durcissement de la politique des CPAS. Les CPAS demandent, par exemple, souvent des documents complémentaires. MDM doit faire face à une demande importante. Ainsi les personnes en possession d'une décision de non-désignation atterrissent souvent chez Médecins du Monde, tout comme les familles en situation irrégulière. Autrefois, Médecins du Monde avait la possibilité de réorienter ces personnes vers le circuit régulier. Actuellement, ce n'est réalisable que par action judiciaire. De ce fait, MDM demande de ne leur adresser que les cas complexes. Monsieur Ryckemans signale également que MDM peut donner des conseils par téléphone, par exemple, en cas de problème avec le CPAS.

² Doc. Parl. Ch. 53, 0813/015, <http://www.lachambre.be/FLWB/pdf/53/0813/53K0813015.pdf>

³ http://www.privacycommission.be/fr/docs/FO-AF/2011/deliberation_AF_012_2011.pdf en http://www.privacycommission.be/nl/docs/FO-AF/2011/beraadslaging_FO_012_2011.pdf

60. Monsieur Geysen fait savoir que l'Office des étrangers ne sera fermé que le lundi 26 décembre 2011. Les autres jours ouvrés, les demandes seront bel et bien enregistrées mais il n'y aura pas beaucoup de décisions ni d'auditions. Pareil au Dispatching de Fedasil.
61. Monsieur Dermaux informe que pendant la période de Noël, le CGRA a organisé une permanence de leur « Service avocats ».
62. Madame van der Haert annonce qu'à partir de janvier 2012, le Conseil du Contentieux des étrangers sera représenté aux réunions de contact. Pour ce faire, monsieur Debersaques sera présent à la réunion du 10 janvier 2012.

**Les prochaines réunions de contact auront lieu
les 10 janvier, 14 février, 13 mars, 10 avril, 8 mai et 12 juin 2012
au siège de Fedasil, rue des Chartreux 19-21, 1000 Bruxelles**